

Politique | Les territoires ruraux, une priorité pour la Région !



« Appréhender les défis des territoires ruraux sur des thématiques originales ». Tel est le dessein de la plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en ce vendredi 12 avril, énoncé par Alain Rousset, le président. En effet, au menu de cette session pas moins d'une trentaine de dossiers allant du Droit à la Justice au logement des jeunes en passant par le réseau ferroviaire ou encore la revitalisation des centres-bourgs...

Alain Rousset, le président de la Région, souhaite agir sur les logements et les commerces, prioritairement, pour revitaliser les centres-bourgs. Pour ce faire, « nous allons mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'ingénierie afin que les commerces réouvrent et que les logements soient réhabilités. » Entre 2001 et 2014, à l'échelle nationale, la vacance commerciale des centres-villes est passée de 6,1 % à 10,4 %. « A la Région, nous avons la conviction que les territoires sont l'avenir d'une région dynamique et équilibrée, ils composent la colonne vertébrale par laquelle circule la vitalité de notre région. Le Conseil régional se doit de les accompagner pour garantir des conditions d'accueil et une qualité de vie déterminant leur attractivité », tient à préciser Martine Pinville, conseillère régionale en charge de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes. L'action de la Région s'effectuera sur trois échelles différentes. Tout d'abord, envers les villes moyennes. Elle apportera son soutien au dispositif gouvernemental « cœur de ville » qui concerne en Nouvelle-Aquitaine 22 villes et agglomérations moyennes dont leur centre présente des phénomènes de dévitalisation. Ensuite, envers les petites villes. Là, la collectivité mettra à disposition de ces communes -une trentaine- son expertise d'ingénierie, accompagnera à la mise en place d'actions collectives et individuelles relatives au commerce et à l'artisanat et de projets innovants. Enfin, envers les bourgs. Le soutien régional s'adressera aux territoires bénéficiaires d'un contrat de cohésion et de dynamisation -une cinquantaine- et se formalisera en accompagnant à la mise en place d'une ingénierie dédiée ainsi que d'un poste de chargé de mission thématique. Ces actions seront engagées sur la base du volontariat des villes et bourgs.

Logement : 8 400 places pour les jeunes

Aussi, toujours dans l'esprit de développer l'attractivité des centres-bourgs, « notre ambition aujourd'hui est de développer une offre locative alternative de qualité destinée aux jeunes dans les territoires éloignés des centres urbains pour une attractivité renouvelée des centres-bourgs et un accès à l'emploi simplifié », souligne Anne Gérard, conseillère régionale en charge de la jeunesse, de la mobilité internationale, du logement des jeunes et de la vie étudiante. Dans cet esprit-là, le Conseil régional a construit un règlement d'intervention sur le logement des jeunes qui vise à créer 8 400 places d'hébergement d'ici à 2030 (3 000 places sont déjà programmées jusqu'en

2020) à loyer maîtrisé pour étudiants et jeunes. Ainsi, la collectivité souhaite améliorer les conditions d'accueil des jeunes en formation, redéployer le dispositif d'hébergement en chambres chez l'habitant comme outil de développement territorial, renforcer la caisse d'avance du premier loyer pour assurer une entrée dans le logement « en toute sérénité » et mettre en place une fondation du logement des jeunes.

Un Plan directeur pour sauver les petites lignes ferroviaires

Autre sujet traité lors de cette session, et non des moindres, le plan d'investissements du réseau ferroviaire à l'horizon 2027 « pour sortir enfin de l'impasse mortifère du réseau ferré régional ». En effet, « l'état du réseau ferroviaire néo-aquitain est aujourd'hui extrêmement dégradé notamment pour les lignes de desserte fine du territoire et les lignes régionales. Face aux urgences en matière de mobilité et à l'enjeu de survie de plusieurs lignes ferroviaires, la situation exige un effort collectif exceptionnel des partenaires concernés que sont l'Etat, la Région, SNCF Réseau et les collectivités. » Afin de répondre à ce dessein, la Région a décidé de proposer à ses partenaires un Plan directeur de sauvetage et de modernisation du réseau ferré régional à mettre en place sur les contrats de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 actuels et le prochain CPER 2021-2027. Les moyens financiers nécessaires à la remise en état du réseau ferré ont été évalués par SNCF Réseau à 3 Md€ dans les 10 ans à venir, dont 1,1 Md€ pour les lignes UIC 7 à 9 auxquels il convient de rajouter 30 M€ pour les lignes capillaires fret. Financièrement donc, il exige un effort financier conséquent de la Région se traduisant par une augmentation du rythme annuel de consommation des crédits de paiements de 33M€ à 66,5M€ sur la période 2019-2027. « Il s'agit d'un engagement volontariste du Conseil régional qui investit ainsi hors compétence 532M€. » Dans le même temps, le Comité Régional de Vigilance Ferroviaire appelait à un rassemblement de "celles et ceux qui refusent, que l'avenir du ferroviaire se fasse sous le seul prisme de l'austérité budgétaire", ce matin devant la Gare Saint-Jean à Bordeaux. « Un rassemblement jugé comme « choquant, blessant et injuste, par le chef de file de la Région. C'est tout simplement indécent de venir chercher en défaut le plus grand bienfaiteur du monde ferroviaire ! » conclut Alain Rousset.

Gratuité des manuels scolaires : la Région a décidé d'offrir la gratuité des manuels scolaires aux lycéens des enseignements généraux et technologiques et une aide de rentrée pour l'achat du premier équipement pour les élèves qui entrent en lycée professionnel. 26, 6M€ sont engagés pour équiper en 2019, les élèves de seconde et première et en 2020, les élèves de terminale. Le dispositif équipements professionnels permet pour sa part, aux jeunes scolarisés en filières professionnelles, de bénéficier dès la rentrée scolaire d'un équipement identique pour tous et adapté aux formations suivies.

Ces mesures viennent compléter l'offre régionale en services et en ressources numériques et le chèque-livre de 20€ offert à tous les jeunes pour favoriser la lecture.



Sybille Rousseau

*Crédit Photo : Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Publié sur aqui.fr le 12/04/2019*

[Url de cet article](#)